

AA24
SAS au capital de 2.000 euros
Siège social : 27 Avenue Malausséna
06000 Nice

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire de la décision des associés du 10 juin 2024 à 11 heures.

Les associés de la SAS AA24, au capital de 2.000 €, divisé en 200 actions de 10 € chacune, se sont réunis au siège social à Nice le 10 juin 2024, à l'issue de la signature des statuts de la société, pour procéder à la nomination des organes de direction de la société.

Étaient présents :

- **Madame ALZIARI épouse CIRASA Anne**, de nationalité française, née le 12 avril 1972 à Nice (06), demeurant à Villefranche sur Mer (06230) – 1030 Avenue de la Condamine, mariée sous le régime de la séparation de bien.
- **Madame COULAIS Anaïs**, de nationalité française, née le 12 juin 1982 à Toulon (83), demeurant à Nice (06000) – 30 Avenue Docteur Menard, célibataire.
- **Monsieur CIRASA Cédric**, de nationalité française, né le 12 novembre 1969 à Nice (06), demeurant à Villefranche sur Mer (06230) – 1030 Avenue de la Condamine, marié sous le régime de la séparation de bien.
- **Monsieur VENTURI Michel**, de nationalité française, né le 23 janvier 1960 à La Tronche (38), demeurant à Nice (06000) – 30 Avenue du Docteur Menard, veuf.

Total des actions des associés présents égal aux nombres d'actions composant le capital de la société soit 200 actions.

Première résolution

Les associés, statuant aux conditions requises sous la forme sociétaire, décident de nommer Madame COULAIS Anaïs, née le 12 juin 1982 à Toulon (83), de nationalité française, demeurant 30 Avenue Docteur Menard – 06000 Nice, en qualité de Président de la société pour une durée indéterminée.

Il accepte lesdites fonctions et déclare qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat social.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Les associés, statuant aux conditions requises sous la forme sociétaire, décident de nommer Madame ALZIARI Anne, née le 12 avril 1972 à Nice (06), de nationalité française, demeurant 1030 Avenue de la Condamine – 06230 Villefranche sur Mer, en qualité de Président de la société pour une durée indéterminée.

Il accepte lesdites fonctions et déclare qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat social.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

7V
AC AC

Troisième résolution

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant les présentes décisions en vue de toutes formalités, dépôt devant être effectuées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la présidente et visé par les associés présents à l'assemblée.

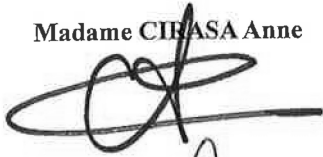
Signature et Bon pour acceptation des fonctions de président

Madame COULAIS Anaïs

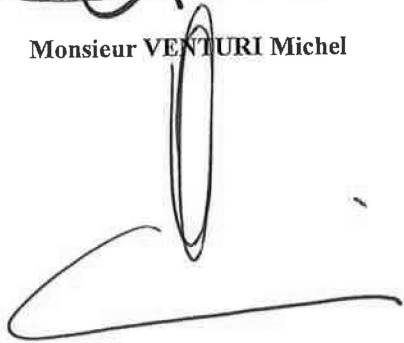


Signature et Bon pour acceptation des fonctions de directeur général

Madame CIRASA Anne



Monsieur VENTURI Michel



M CIRASA Cedric

